



Convocation à l'Assemblée Générale de la SMAI

qui se tiendra le

Lundi 7 juillet 2014 à 17h00

dans la salle 314 de l'Institut Henri Poincaré, 11 rue Pierre et Marie Curie 75231
Paris Cedex 05

ORDRE DU JOUR

Le quorum n'ayant pas été atteint pour ratifier la modification des statuts en vue de la reconnaissance d'utilité publique, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau conformément à ses statuts pour se prononcer sur le point :

- Proposition de modification des statuts en vue de la demande de reconnaissance d'utilité publique ;

Pouvoir pour l'Assemblée Générale de la SMAI du 7 juillet 2014

En application de l'article 7 du Règlement Intérieur de la SMAI, chaque membre peut recevoir procuration de trois membres au plus.

Je soussigné(e) _____ donne par la présente pouvoir à
M^{me}, M. _____ pour me représenter à l'Assemblée Générale de
la SMAI du 7 juillet 2014.

Fait à _____, le _____

(signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »)